



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} octobre 2020, à 20h00 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente. Il a également délibéré sur les points suivants :

RESSOURCES HUMAINES :

- **Protection sociale des agents – risque prévoyance**

Depuis 2014, la commune adhère à une convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance des agents par le biais de Cendre de Gestion de la Moselle. Celle-ci prend fin le 31/12/2020 et le CDG57 a relancé une consultation afin d'obtenir un nouveau contrat pour la période 2021-2026. C'est à nouveau le gestionnaire COLLECTEAM qui a fait l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à cette convention et a entériné le montant de la participation employeur en faveur des agents adhérant (6 € brut, proratisé en fonction du temps de travail).

VIE ASSOCIATIVE :

- **Solde des subventions aux associations**

Comme chaque année, le versement des soldes de subventions aux associations aura lieu au mois d'octobre, sur proposition de la commission vie associative réunie le 31 août 2020 : ASP de Sainte Marie-aux-Chênes : 1 000,00 € - Aïkibudo de Sainte Marie-aux-Chênes : 1 000,00 € - Basket de Sainte Marie-aux-Chênes : 15 000,00 € - Football de Sainte Marie-aux-Chênes : 4 300,00 € - Judo de Sainte Marie-aux-Chênes : 2 000,00 € - Tennis de Sainte Marie-aux-Chênes : 1 500,00 € - Tennis de table de Sainte Marie-aux-Chênes : 4 000,00 € - Centre Culture et Loisirs : 2 000,00 €

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES :

- **Participation aux coopératives scolaires – 2020/2021**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a délibéré en faveur du versement d'une participation de 150 € à la coopérative scolaire de chaque école (maternelle et élémentaire) pour la gestion administrative de la direction de l'établissement.

- **Séjours ski 2021**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 50% sur le séjour de ski en faveur des élèves de CM2 quercussiens. Celui-ci pourrait être annulé selon l'évolution de la situation sanitaire.

- **Adhésion au programme FUS@É**

Le Département de la Moselle a élaboré un programme d'accompagnement technique et financier pour les communes afin de faciliter les usages @-éducatifs dans les écoles de Moselle. Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

- **Rapport annuel des prix et de la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable pour l'année 2019**

La mairie a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement, année 2019. Il est disponible à la consultation en mairie.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes, le 2 octobre 2020
Le Maire, Sylvie LAMARQUE

